

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Promutuel Vallée de L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 3 janvier 2019, un permis d'assureur à Promutuel Vallée de L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

Assurance automobile	Assurance de frais juridiques
Assurance de biens	Assurance contre l'incendie
Assurance des chaudières et des machines	Assurance de responsabilité
Assurance cautionnement	Assurance maritime*
Assurance contre le détournement	

Dans la catégorie assurance maritime, les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Ce permis est délivré à la suite de la fusion de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel La Vallée, société mutuelle d'assurance générale.

Le siège de l'assureur est situé au 1400, boulevard Gréber, Gatineau (Québec) J8R 0E1.

Fait le 3 janvier 2019

Autorité des marchés financiers

Compagnie d'assurances Générales Legacy (nom utilisé au Québec par Legacy General Insurance Company)

Avis de modification de permis – Changement de nom

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 11 janvier 2019, le permis de Compagnie d'assurances Générales Legacy aux fins de substituer son nom pour celui de Compagnie d'assurance Générale Première du Canada (nom utilisé au Québec par Canadian Premier General Insurance Company) suite à la demande de cette dernière.

Le principal établissement d'affaires au Québec est situé au 4428, boulevard Saint-Laurent, suite 500, Montréal (Québec) H2W 1Z5

Le siège social de l'assureur est situé au 25, Sheppard Avenue West, Suite 1400, North York (Ontario) M2N 6S6, Canada.

Fait le 11 janvier 2019

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.